

## FICHE 6 COMMENT TROUVER DES RESSOURCES SUR INTERNET POUR UN PROJET SCOLAIRE DANS LE RESPECT DU DROIT D'AUTEUR ?

Il est fréquent que les élèves ou les professeurs s'appuient d'une source textuelle, d'œuvres musicales ou audiovisuelles, issues d'internet pour des devoirs, des exposés ou pour la préparation des enseignements.

### ► QUELS SONT LES RÉFLEXES À AVOIR POUR CHOISIR LES RESSOURCES QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉES DANS LE CADRE SCOLAIRE ?

#### 1<sup>ÈRE</sup> IDÉE REÇUE : SI UNE ŒUVRE EST SUR INTERNET, CELA SIGNIFIE QUE L'AUTEUR A DONNÉ SON ACCORD

- **Faux** : L'œuvre peut être accessible sur internet et être protégée par le droit d'auteur (Voir *Fiche 5 - Diffuser des créations réalisées dans le cadre scolaire*).
- **Réflexe à avoir** : Considérer qu'une œuvre disponible sur internet n'est pas forcément librement utilisable.

#### 2<sup>ÈME</sup> IDÉE REÇUE : SI LE SITE APPARAÎT EN RÉSULTAT SUR LE MOTEUR DE RECHERCHE, IL EST LÉGAL

- **Faux** : Lors d'une recherche sur internet, il peut apparaître indistinctement des sites légaux et d'autres illégaux.

#### 3<sup>ÈME</sup> IDÉE REÇUE : UNE OFFRE PAYANTE EST FORCÉMENT LÉGALE

- **Faux** : Le caractère gratuit ou payant d'un site n'est pas un critère de légalité ou d'illégalité.
- **Réflexes à avoir** : vérifier la licéité du site internet (sur Hadopi.fr, l'Hadopi recense les sites et services légaux (Voir *Fiche 7 – le téléchargement illégal et les risques juridiques*) et consulter les mentions légales et la politique de respect de droit d'auteur.

#### **4<sup>EME</sup> IDEE REÇUE : SI J'AI TÉLÉCHARGÉ UNE ŒUVRE DE MANIÈRE LICITE, JE PEUX EN FAIRE CE QUE JE VEUX**

- ▶ **Faux** : Disposer matériellement une œuvre n'accorde pas de droit de propriété intellectuelle sur l'œuvre.
- ▶ **Réflexes à avoir** :
  - ▶ Respecter les interdictions et les conditions d'utilisation imposées sur les sites internet consulté (Voir *Fiche 4 – Quels sont les principes et la portée des droits d'auteur*).
  - ▶ Il faut toujours citer ses sources (Voir *Fiche 5 - Diffuser des créations réalisées dans le cadre scolaire*) et respecter le droit moral de l'auteur (Voir *Fiche 4 – Quels sont les principes et la portée des droits d'auteur*).

**POUR PLUS D'INFORMATIONS (EXEMPLES D'OEUVRES PROTÉGÉES), VOUS POUVEZ CONSULTER LA FICHE 6 : COMMENT TROUVER DES RESSOURCES SUR INTERNET POUR UN PROJET SCOLAIRE DANS LE RESPECT DU DROIT D'AUTEUR ?**